

## ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de sondage assainissement place Anatole France et carrefour Jean Jaurès / Jean Raymond Guyon, réalisés du 31 juillet au 12 août 2017, par les entreprises Axéo, Sogéa, Chantiers Modernes et leurs sous-traitants Hydrolog et Sanitra, pour le compte du Cabinet Merlin, 5 rue Louise Michel à saint André de Cubzac ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er** : Du 31 juillet au 12 août 2017, les entreprises Axéo, Sogéa, Chantiers Modernes et leurs sous-traitants Hydrolog et Sanitra sont autorisés à effectuer des travaux de sondage assainissement place Anatole France et carrefour Jean Jaurès / Jean Raymond Guyon à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2** : Du 31 juillet au 12 août 2017 :

- Le parking de la place Anatole France sera fermé et l'impasse sera en alternat manuel pour 1 à 2 jours
- Le carrefour Jean Jaurès / Jean Raymond Guyon sera en demi-chaussée par feux sur la rue Jean Jaurès et en impasse avec déviation sur la rue Jean Raymond Guyon pour 1 à 3 jours.

**ARTICLE 3** : Pendant cette période, le stationnement sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 4** : Pendant cette période, l'accès aux riverains et aux véhicules de secours sera maintenu.

**ARTICLE 5** : La signalisation sera mise en place et conservée par le soin des entreprises Axéo, Sogéa, Chantiers Modernes et leurs sous-traitants Hydrolog et Sanitra conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6** :

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- Cabinet Merlin, demandeur

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 24 Juillet 2017  
PO/ Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.